

# Procédures préventives et collectives : appliquer le droit des entreprises en difficulté



**DURÉE**  
**1/2 JOUR**  
**3,5 HEURES**

## OBJECTIFS

- Faire le point sur les nouvelles règles relatives aux entreprises en difficulté.
- Déterminer les conséquences des nouvelles règles sur les pratiques.
- Anticiper les risques contentieux susceptibles de naître.

## PROGRAMME

### PANORAMA DES PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

- Renforcement de la procédure d'alerte
- Articulation entre les procédures amiables et collectives
- Procédures amiables / mandat ad hoc et conciliation :
  - Souplesse du mandat ad hoc
  - Une conciliation renforcée
- Procédures d'insolvabilité / sauvegarde et redressement judiciaire :
  - La sauvegarde : procédure à la main du débiteur
  - Le redressement judiciaire : équilibre entre débiteur et créanciers
  - Sauvegarde accélérée : une procédure prepack au périmètre ad hoc

### L'INSTAURATION DE CLASSES DE PARTIES AFFECTÉES

- La notion de classes de parties affectées : que recouvre-t-elle ? Quels sont les seuils d'accès obligatoires à cette forme d'élaboration du projet de plan ? Quid en-deçà des seuils ?
- Répartition des créanciers en classes représentatives d'une communauté d'intérêt : selon quels critères ?
- Impact de la valeur des actifs sous-jacents
- Qui sont les détenteurs de capital ?
- Le classement des classes de parties affectées

### LES RÈGLES D'ADOPTION DES PLANS PAR LES CLASSES DE PARTIES AFFECTÉES

- Différences entre sauvegarde et redressement judiciaire
- La notion de meilleur intérêt des créanciers
  - Comparaison avec la liquidation judiciaire
  - La notion de meilleure solution alternative
- Dans quels cas l'application forcée interclasse est-elle possible ? Quelles exceptions ?
- La règle de la priorité absolue
- Les mécanismes de protection des détenteurs de capital
- Les voies de recours et la valorisation

### QUELS ENSEIGNEMENTS EN TIRER ?

- Au stade de l'origination : importance des conventions de subordination
- L'importance de l'anticipation : rôle central de la valorisation



### PUBLIC VISÉ

Chargés d'affaires, analystes financiers, directeurs d'investissement, avocats, juristes, experts-comptables, auditeurs et toute personne intéressée par le sujet.



### LES + PÉDAGOGIQUES

Les exposés des intervenants seront complétés par des exemples pratiques tirés de leurs cas réels.



### INFORMATIONS PRATIQUES

- Participants : 16 maximum
- Lieu et horaires : Paris – 9h00/12h30
- Bulletin d'inscription sur [www.franceinvest.eu](http://www.franceinvest.eu)

### TARIFS

**749 € HT\* / 649 € HT\*\***

(\*) Tarifs pour les non membres France Invest  
(\*\*) -15 % pour les membres France Invest



### RENSEIGNEMENTS

- Tél. : 01 47 20 62 67
- Mail : [formation@franceinvest.eu](mailto:formation@franceinvest.eu)



### INTERVENANTS

Céline DOMENGET-MORIN  
Partner, Weil Gotshal & Manges LLP

Sari MAALOUF  
Associé, Eight advisory